

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-dame-de-Grâce
Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

Membres

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement de
Ahuntsic – Cartierville*

*M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 27 août 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE205965001

Conclure trois (3) ententes-cadres pour la fourniture de services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers pour une période de trente-six (36) mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de douze (12) mois, avec les firmes suivantes : LOT 1 - Cima+ s.e.n.c (montant de l'entente : 1 155 572,74 \$, taxes incluses (contrat : 1 004 845,86 \$ + contingences 150 726,88 \$)), LOT 2 - GLT+ (Montant de l'entente : 1 487 072,57 \$, taxes incluses (contrat : 1 293 106,58 \$ + contingences 193 965,99 \$)) et LOT 3 - Cima+ s.e.n.c (montant de l'entente : 1 086 009,81 \$, taxes incluses (contrat : 944 356,36 \$ + contingences 141 653,45 \$)) - Appel d'offres public (20-18162)(2 soumissionnaires).

“Original signé”

Christian Arseneault
Vice-présidence

“Original signé”

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE205965001

Conclure trois (3) ententes-cadres pour la fourniture de services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers pour une période de trente-six (36) mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de douze (12) mois, avec les firmes suivantes : LOT 1 - Cima+ s.e.n.c (montant de l'entente : 1 155 572,74 \$, taxes incluses (contrat : 1 004 845,86 \$ + contingences 150 726,88 \$)), LOT 2 - GLT+ (Montant de l'entente : 1 487 072,57 \$, taxes incluses (contrat : 1 293 106,58 \$ + contingences 193 965,99 \$)) et LOT 3 - Cima+ s.e.n.c (montant de l'entente : 1 086 009,81 \$, taxes incluses (contrat : 944 356,36 \$ + contingences 141 653,45 \$)) - Appel d'offres public (20-18162)(2 soumissionnaires).

À sa séance du 5 août 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels de plus de 1 M\$, pour lequel :*
 - *Une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (Lot 2).*

Le 12 août dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires concernant cet appel d'offres pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers pour une période de trente-six (36) mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de douze (12) mois, avec trois firmes. Il a été précisé que ces services doivent permettre une présence accrue sur les chantiers en plus d'un soutien global aux gestionnaires de projet de la Ville en ce qui concerne les relations avec les différentes entreprises en présence.

Puis, le Service a expliqué que cet appel d'offres, d'une durée de 56 jours, au cours duquel six addendas ont été publiés, a permis de recevoir deux soumissions parmi les

six preneurs des documents d'appel d'offres. Il s'avère cependant que l'une de ces deux deux soumissions a été jugée non conforme en lien avec les documents déposés. En conclusion de sa présentation, le Service a expliqué que l'octroi est recommandé en raison du juste prix obtenu puisque l'écart par rapport à l'estimé de contrôle est de 0.2 %.

Au terme de son examen, la Commission a pu apprécier l'ensemble des informations reçues au sujet de ce contrat. Les commissaires retiennent que, malgré la réception d'une seule soumission conforme, le prix obtenu est similaire à celui de l'estimé de contrôle. Par conséquent, la Commission a pu statuer sur la conformité du processus de cet appel d'offres.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels de plus de 1 M\$, pour lequel :*
 - *Une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (Lot 2).*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE205965001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.